DL 2026-118
4 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261104-DL2026118-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE
FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme CLOUET à M. HOUILLOT

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 29
Pour: 29	Contre : 0	Abstention : 0

Unanimité

Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Mairie – Avenant n°3

Dans le cadre du projet de mise en accessibilité de la Mairie, un certain nombre de problématiques sont rencontrées (notamment la découverte de la mérule et la résiliation nécessaire du lot gros œuvre). Afin de traiter ces sujets, les missions et prestations de la maîtrise d'œuvre ont dû être revues à la hausse, notamment :

- Le suivi, les adaptations et analyses techniques des prestations supplémentaires des entreprises liées aux aléas
- L'adaptation du planning
- La mission complète pour la relance du lot gros œuvre

La somme de ces honoraires complémentaires s'élève à hauteur de 27 600 € HT.

La délégation de signature actuelle du Maire pour les avenants de cette opération est limitée à 15% du forfait de maîtrise d'œuvre. Ce seuil ayant déjà été atteint dans le cadre d'un précédent avenant, il convient de prendre une nouvelle délibération spécifique de délégation au Maire pour ce marché.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre ses prestations supplémentaires,
VU la délibération n° DL2023-051 du 7 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout avenant dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de mise en accessibilité de la Mairie.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZÉ R.F. 35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT